

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°29-2022

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt deux et le treize juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de Mr Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15	ETAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Jacqueline COURNEDE (pouvoir à Marie-Hélène FRANCOIS), Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Martine JUND Excusé : Sébastien MARTINEZ, Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS
présents : 13	
votants : 14	
<u>Date convocation</u> 02/06/2022 <u>Date d'affichage</u> 03/06/2022	

OBJET : Avis sur le projet de révision du plan de prévention des risques mouvements de terrain des berges du Tarn et de ses affluents

L'objet du plan de prévention des risques naturels (PPRN) est d'identifier les risques prévisibles qui constituent une menace pour la population et les biens, de délimiter les zones exposées directement ou indirectement à ces risques, d'y réglementer l'utilisation des sols et de déterminer les mesures de construction applicables.

L'arrêté de Monsieur le Préfet du Tarn du 28 mars 2022 relatif à la révision du plan de prévention des risques mouvement de terrain – effondrement des berges sur la rivière Tarn et ses affluents a été transmis à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement,

VU l'arrêté du 28 mars 2022, relatif à la révision du plan de prévention des risques mouvement de terrain – effondrement des berges sur la rivière Tarn et ses affluents,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE un avis favorable au projet de révision du plan de prévention des risques de mouvements de terrain des berges du Tarn et de ses affluents.


 Le Maire,
 Yves CHAPRON